



TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UNE ÉVALUATION

Evaluation finale de l'OS 2 du programme DGD 2017-2021 en RDC

Références IATI : **CD-BE-BCE_KBO-0415627875-PROG2017-2021-OS2**

A CONTEXTE DE L'ÉVALUATION :

ULB-Coopération, l'ONG de l'Université libre de Bruxelles, a obtenu un co-financement de la DGD (Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire) pour son programme 2017-2021 en RDC. Ce programme vise à améliorer les revenus d'agriculteurs familiaux en mettant en place des systèmes de gestion durable des ressources.

L'objectif spécifique (Outcome), intitulé « *Les populations d'agriculteurs familiaux améliorent leurs revenus en mettant en place des systèmes de gestion durable des ressources de leurs terroirs.* »

Il visait initialement à améliorer les revenus de 2.050 ménages d'agriculteurs familiaux de trois régions du Kongo-central : dans la périphérie immédiate de Kisantu, dans la région de Mbanza-Ngungu, et en périphérie de la Réserve de Biosphère de Luki. L'action devait s'appuyer sur des techniques innovantes basées sur une gestion durable des ressources naturelles, sur l'appui à des chaînes de valeurs inclusives, sur le renforcement des structures de service, et sur l'amélioration des stratégies de recherche.

La **théorie du changement** à la base du projet misait sur la valorisation des savoir-faire paysans, l'amélioration de l'accès aux facteurs de production, le renforcement des capacités et le développement de techniques culturelles adaptées, pour que les agriculteurs familiaux puissent tirer un revenu décent et durable de leurs activités, tout en assurant une préservation de leurs ressources naturelles.

Le montant total du budget alloué était de 1.999.928 euros.

Parties prenantes impliquées et publics cibles :

Deux volets « apiculture » et « agriculture » sont intégrés au sein du même OS. Le volet apiculture, connu sous le nom de Synapic 2, est conduit directement par des assistants techniques engagés au sein d'ULB-C et s'est principalement développé autour de la Réserve de Biosphère de Luki. Le nombre de bénéficiaires directs dans ce volet est estimé à 193.

Le volet agriculture est réalisé en partenariat avec le BDD-CDDS, un partenaire historique, et se déroule dans la zone de Kisantu. Il concerne 2050 bénéficiaires directs.

Des collaborations ont également été conclues avec l'INERA (jardin botanique mellifère de Luki), le WWD-RDC, l'ERAIF (Ecole Régionale Postuniversitaire d'Aménagement et de Gestion intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux), l'ISTOM (l'Ecole Supérieure d'Agro-Développement International) et la COAPMA (La Coopérative des Apiculteurs du Mayombe).

Evolution du programme depuis sa formulation :

Plusieurs adaptations stratégiques et réorganisations décidées en début de projet ont eu pour objectif d'asseoir les activités sur des bases solides et durables. Ces aménagements sont principalement attribuables à des changements de personnel tant au niveau du siège d'ULB-C°, que de son staff local ou encore au sein des partenaires CCDS et WWF.

Au niveau organisationnel, en tout début de programme, le personnel local d'ULB-C était composé d'un assistant technique et de son adjoint. A l'heure actuelle, l'équipe est composée de 4 membres situés à Kinzau Mvueté et d'une équipe de coordination composée de 4 personnes située à Mbanza Ngungu auxquels s'ajoutent 2 appuis logistiques.

Au niveau stratégique :

Dans le volet apicole, des innovations ont été proposées telle la mise en place de **ruchers concentrés** permettant d'apporter une réponse à des problèmes d'accès au foncier et facilitant une meilleure organisation de l'accompagnement en renforcement de compétence des apiculteurs et de suivi des activités. La mise en place du Jardin Botanique Mellifère de Luki a permis de fournir des plants aux **pépinières décentralisées** liées à chaque rucher concentré. L'organisation de la valorisation économique du miel au sein de **mini-mielleries** autogérée mérite également d'être soulignée. Des études (formation-action en **diagnostic agraire**) ont apporté une meilleure compréhension de la contribution potentielle de l'intégration de l'apiculture au sein de systèmes de production dans la lutte contre la déforestation.

Pour le volet agricole, l'accompagnement d'ULB-C vise à favoriser une compréhension multidimensionnelle des systèmes agroécologiques par le biais d'approches plus adaptées à l'innovation paysanne. L'approche principale mise en place passe d'une part via le développement des **Champs Ecole Paysans** (CEP) animés par le partenaire CCDS. Et d'autre part avec le soutien au centre CEDITA pour la **recherche et l'innovation agroécologique**, le soutien à **l'éducation professionnelle des jeunes**, ainsi que le développement **d'activités génératrices de revenus** visant notamment les groupes de femmes.

Evaluation à mi-parcours (mai 2020) :

Celle-ci a principalement porté sur des stratégies comparables développées par Louvain Coopération et ULB-Coopération, membres du consortium UIN4COOP, à savoir les CEP comme lieu d'expérimentation participatif et de création d'innovations agroécologiques. Thématique que nous ne souhaitons dès lors pas reprendre dans ces TDR.

Cependant, d'autres sujets tels que les déterminants de l'intégration des jeunes, l'amélioration des dynamiques de recherche paysanne, les pratiques et modalités d'accueil des étudiants, mémorants et stagiaires ainsi que les modalités de partenariats avec des centres de recherche ou encore les approches de renforcement de compétences devraient être explorées au cours de cette évaluation finale (cf thématiques prioritaires d'investigation ci-après)

B OBJECTIF, CHAMP ET UTILISATEUR(S) DE L'ÉVALUATION

B.1 OBJECTIF :

Redevabilité :

La DGD impose que l'ensemble des critères CAD (Comité d'Aide au Développement de l'OCDE) soient évalués en insistant tout particulièrement sur **l'impact, la durabilité** et **l'efficacité** sans oublier la **contribution aux CSC**¹.

¹ Cadre Stratégique Commun : son objectif est de définir et de justifier une vision et des priorités communes dans un pays ou autour d'un thème.

Selon le rapport d'exécution de 2020, le dernier disponible au moment de la rédaction de ces TDR, l'ensemble des indicateurs d'OS et de résultats ont évolués de manière satisfaisante et devraient être atteints d'ici la fin du programme. Lors de la mission de terrain, l'évaluateur disposera des dernières informations relatives aux indicateurs.

L'évaluation apportera bien entendu un jugement sur l'atteinte de ces indicateurs. L'évaluation devra néanmoins également apporter des éléments d'apprentissage.

Apprentissage :

Les thématiques prioritaires à prendre en considération, notamment en raison de leur poursuite envisagée dans le programme suivant sont :

1. La dynamique créée autour des **ruchers concentrés** en termes de partage des savoirs, d'accès aux facteurs de production, de renforcement des capacités, de leur impact sur le niveau de revenu des acteurs et sur leur environnement.
2. La pérennisation, durabilité économique et sociale des **mini-mielleries** et leur impact actuel et potentiel sur le niveau de revenu des acteurs.
3. Les forces et faiblesses des modalités de **collaboration** initiées avec les centres de recherche, des étudiants et chercheurs-consultants (INERA, CEDITA, ERAIFT, Montpellier SupAgro) en termes de partage de savoirs en vue d'une meilleure compréhension des liens entre apiculture et/ou pratiques agroécologiques dans la gestion des ressources naturelles.
4. Le rôle joué par le centre CEDITA dans l'accompagnement technico-économique des groupes de femmes lors du développement de leurs activités génératrices de revenus.
5. L'effet du dispositif de **formation-action** sur l'utilisation effective, par tous les participants, de la méthode de diagnostic agraire lors de l'implémentation des interventions.
6. Le **système de suivi et d'évaluation** mis en place autour de la partie apicole, notamment le suivi de proximité mais aussi la capacité d'ULB-C° et de ses partenaires à améliorer la qualité des interventions en lien avec les données produites.

B.2 UTILISATEURS PRINCIPAUX :

- La DGD, le bailleur principal ;
- Le personnel d'ULB-Coopération en charge de l'exécution et du suivi des activités.
- Les instances d'ULB-Coopération
- Le comité de suivi-évaluation d'UNI4COOP
- Le groupe de travail système alimentaire durable d'UNI4COOP

Les résultats seront également partagés avec les autres acteurs de la coopération (CSC) et le grand public.

B.3 PÉRIODE CONCERNÉE PAR L'ÉVALUATION :

L'évaluation couvrira l'ensemble de la durée du projet et tout particulièrement à partir de 2018, moment où les principales réorientations stratégiques se sont opérées. La mission de terrain est théoriquement prévue vers le mois de novembre 2021, soit 1 mois avant la fin du financement du programme.

B.4 TYPE D'ÉVALUATION :

Il s'agit d'une évaluation externe de fin de programme à réaliser dans toutes les zones couvertes par le projet.

C FORMULATION DES QUESTIONS D'ÉVALUATION

La DGD impose que l'ensemble des critères CAD soient analysés, avec néanmoins la possibilité de mettre l'emphase sur certains.

Critère CAD et question d'évaluation	Commentaire
<p>Efficacité Dans quelle mesure peut-on affirmer que l'OS a été atteint au vu des valeurs obtenues par les indicateurs d'OS ?</p> <p>Redevabilité.</p>	<p>L'indicateur 1 de d'OS « <i>Progression du revenu moyen annuel des exploitations familiales bénéficiaires</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau du CCDS (agriculture) le revenu est suivi depuis le début du programme auprès d'une même cohorte, se composant en 2020, de 90 ménages d'agriculteurs. - Dans le volet apicole, un échantillon de 42 apiculteurs est suivi depuis 2019, depuis l'instauration d'un nouveau système de suivi. <p>L'indicateur 2 de l'OS « <i>% d'agriculteurs et agricultrices bénéficiaires qui maîtrisent au moins 3 techniques agroécologiques y compris l'apiculture</i> ».</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour le volet agricole cet indicateur est mesuré auprès du même échantillon de 90 ménages d'agriculteurs. - Au niveau apicole l'indicateur est formulé comme suit : « <i>% d'apiculteurs qui maîtrisent le calendrier apicole</i> » et est mesuré par la progression du taux de ruches récoltées à la fin du cycle de production. <p><u>Approche proposée :</u> Il est demandé à l'évaluateur de corroborer ou non le niveau d'atteinte des indicateurs d'OS sur base des documents mis à sa disposition. Il lui est également demandé d'apporter un jugement critique sur le choix de ces indicateurs et de formuler des recommandations à ce propos à la suite d'un atelier d'autocritique organisé avec les responsables d'ULB-C.</p>
<p>Impact : Dans quelle mesure les stratégies et notamment les innovations énoncées en début de TDR (ruchers concentrés, mini-mielleries, collaborations avec des centres de recherche) ont-elles permis d'apporter une contribution significative à l'amélioration des revenus des apiculteurs et agriculteur-trices tout en ayant un impact positif sur l'environnement.</p> <p>Redevabilité et Apprentissage</p>	<p>Il s'agit ici de vérifier auprès de bénéficiaires les éléments de la théorie du changement énoncée en début de TDR. De mettre en avant les forces et faiblesses des innovations énoncées ci-contre.</p> <p><u>Approche proposée :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation d'un outil de type « grille d'impact » Impact-grids.pdf (intrac.org)

<p><u>Durabilité :</u> Dans quelle mesure les modalités actuelles de gestion des mini-mielleries assurent-elles leur pérennisation.</p> <p>Redevabilité et Apprentissage</p>	<p>Il s'agit de relever les forces et les faiblesses des modalités de gestion et d'émettre des recommandations.</p> <p><u>Approche proposée :</u> Il est demandé d'apporter le plus d'éléments chiffrés, établis sur des bases documentées, de nuancer les recommandations en fonction des différentes modalités adoptées par les différentes mielleries, de recueillir les désidératas des utilisateurs et de formuler des recommandations en vue de leur pérennisation.</p>
<p><u>Efficiace :</u> Quelle est la valeur ajoutée perçue par les bénéficiaires du dispositif de suivi de proximité organisé par ULB-C sur l'amélioration de leurs revenus et sur la préservation de l'environnement ?</p> <p>Quelle est la capacité d'ULB-C à améliorer la qualité des interventions en lien avec les données produites lors de ce suivi de proximité ?</p> <p>Redevabilité et Apprentissage</p>	<p>Il ne s'agit pas ici de procéder à une analyse détaillée de chaque dépense, mais d'ouvrir la discussion du type « et si c'était à refaire » ULB-C devrait-il engager les moyens de la même manière ?</p> <p><u>Approche proposée :</u> Entretiens semi-structurés avec les bénéficiaires pour la première question. Entretiens semi-structurés avec les membres des équipes d'ULB-C pour la deuxième question.</p>
<p><u>Pertinence :</u> Dans quelle mesure les approches pédagogiques du CEDITA sont-elles adaptées au public spécifique que sont les femmes ?</p> <p>Dans quelle mesure le dispositif pédagogique formation-action a-t-il permis une meilleure prise en compte de l'approche « diagnostic agraire » lors de l'implémentation des interventions ?</p> <p>Redevabilité et Apprentissage</p>	<p><u>Approche proposée :</u> Entretiens semi-structurés avec des étudiants ayant terminé ou sur le point de terminer un cycle de formation. Entretiens semi-structurés avec des femmes impliquées dans le développement d'AGR. Entretiens semi-structurés avec les participants à la formation-action en diagnostic agraire.</p>
<p><u>Contribution aux CSC</u> Dans quelle mesure le programme a-t-il pu contribuer aux cibles énoncées ci-contre ?</p> <p>Redevabilité :</p>	<p>Cible 9 : garantir et améliorer l'accès à la connaissance : Le résultat 4 de ce programme est consacré à l'amélioration des systèmes de gestion durables par une capitalisation est des échanges entre acteurs à la base et acteurs du monde académique.</p> <p>Cible 2 : garantir une préservation et une gestion durable de l'environnement. L'amélioration des productions agricoles est réalisée par la mise en place de différentes techniques écologiques avec les producteur-rices. Un gros volume d'activité est consacré à la professionnalisation de l'apiculture, utilisée pour sécuriser les actions de reboisement/lutte contre la déforestation menées sur les terroirs villageois. Un volet</p>

	<p>recherche est centré sur l'analyse des liens entre environnement et agriculture.</p> <p>Cible 5 : favoriser une utilisation plus efficiente et durable de l'énorme potentiel agricole qu'offre le Congo. Ce programme visait une augmentation des principaux produits vivriers et de rente (manioc, miel et petit élevage), en rationalisant l'utilisation de ressources utiles (sol, eau des champs, biodiversité utile à l'apiculture, intégration élevage/agriculture) par unité de surface.</p> <p><u>Approche proposée :</u> Synthèse sur base de l'ensemble des éléments recueillis au cours des entretiens et l'analyse documentaire.</p>
--	--

C.1 MÉTHODE ET OUTILS SOUHAITÉS :

Des approches sont proposées dans la colonne commentaire en face de chaque question d'évaluation. L'évaluateur est bien entendu libre de proposer d'autres approches dans son offre technique.

Il est cependant essentiel de recueillir un maximum d'informations de première ligne auprès des bénéficiaires et au départ d'observations directes lors de la phase d'analyse- jugement -conclusion de l'évaluation. Par contre, pour la phase relative aux recommandations, une collaboration étroite avec les assistants techniques d'ULB-Coopération est souhaitée.

Une note de **cadrage**, élaborée à l'issue de la phase documentaire déterminera, d'un commun accord les méthodes et outils d'évaluation qui seront utilisés lors de la mission de terrain et leur justification.

C.2 COMPÉTENCES REQUISES

Pour exécuter cette évaluation, les compétences suivantes sont requises :

- Ingénieur du vivant et de l'environnement / socio-économiste.
- Expérience avérée en évaluation de projets de développement.
- Maîtrise du français et excellentes capacités de rédaction dans cette langue.
- Connaissance de la zone d'intervention et des langues locales considérée comme un avantage.
- Sensibilité aux thématiques du genre et de l'environnement.

C.3 BUDGET

A titre indicatif, l'enveloppe budgétaire maximum réservée à cette évaluation est de **15.000** euros. Elle couvre l'ensemble des frais relatifs à son organisation, toute taxe comprise.

C.4 MODALITÉS DE L'EXPERTISE :

C.4.1 CONTENU SOUHAITÉ POUR L'OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

- Une note de compréhension des termes de référence, ainsi que la manière dont le contexte et les questions d'évaluation ont été comprises.
- Une critique constructive de l'approche méthodologique envisagée dans les TDR pour répondre aux questions et aux objectifs exposés dans les termes de référence. Les recommandations peuvent porter sur les outils de collecte d'informations, le profil des personnes impliquées, ...

- Un chronogramme indicatif de la mission ainsi qu'une estimation des coûts en termes d'hommes/jour.
- Une présentation des références et expériences du/de la ou des expert-e-s en mettant en évidence les aspects particulièrement pertinents pour l'évaluation envisagée. Le CV et les références du/de la ou des évaluateurs-trices,
- Une offre financière comportant le budget détaillé en euros TTC de la prestation.

Principes éthiques : autonomie et confidentialité, neutralité de l'équipe évaluatrice, validité et fiabilité des informations.

C.4.2 DOCUMENTS À CONSULTER

Pour l'appel à manifestation d'intérêt :

- Le dossier technique introduit au bailleur de fonds ;
- Le rapport narratif 2020

Pour la rédaction de l'offre technique et financière :

- Les sources de vérification liées au rapport narratif 2020

S'il le juge utile, le soumissionnaire pourra poser des questions utiles (cf. modalités plus loin) et demander à consulter des documents complémentaires.

Après sélection :

L'expert-e pourra demander à consulter tout document qu'il jugera utile (avenants aux conventions partenariales, rapports, liste des groupements et bénéficiaires, ...)

C.4.3 MODALITÉS DE RÉALISATION DE LA MISSION DE TERRAIN

L'expert-e sera en contact avec le comité de pilotage et avec la coordination à Kinshasa.

L'évaluateur-trice prévoira :

- Une réunion d'harmonisation, à la suite de laquelle, il rédigera une **note de cadrage** au cas où les contours de la mission devraient être revus sur base de la prise de connaissance de la documentation qui lui sera remise et des premiers échanges menés tant en Belgique que sur le terrain.
- Un débriefing à la fin de la mission de terrain, organisé avec les acteurs principaux et notamment l'équipe locale d'ULB-Coopération.
- Une réunion post remise du rapport provisoire, organisée avec le comité de pilotage. Elle permet des ajustements avant la remise du rapport final.
- Une réunion de discussion à l'issue de la remise du rapport définitif. Celle-ci permet de mieux comprendre la nature des recommandations.
- Une **réunion post-évaluation lorsque la réponse managériale** aura été formulée sur base du rapport d'évaluation définitif, dont la localisation sera à convenir compte tenu du lieu de résidence du (des)expert-es.

L'équipe opérationnelle d'ULB-Coopération basée en RDC sera disponible pour faciliter le bon déroulement de l'évaluation (contacts, informations générales, assistance logistique...).

C.5 MODALITÉS DE SÉLECTION ET DE CONTRACTUALISATION.

C.5.1 MODALITÉ DE SÉLECTION

Les manifestations d'intérêt et offres techniques et financières devront parvenir, sous format électronique à anne.depret@ulb-cooperation.org et à florian.delespesse@ulb-cooperation.org.

C.5.1.1 MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Un appel à manifestation d'intérêt permettra de retenir au maximum 3 candidat-es potentiel-les, en mesure de répondre dans le cadre du budget maximum et temporel prévus. Il-elles seront ensuite invités à soumettre une offre technique et financière.

Pour la manifestation d'intérêt, il est demandé de fournir :

- Un CV des expert-es ;
- Une lettre d'intention d'une page A4 mettant en avant 1) l'intérêt pour conduire l'évaluation, et 2) les compétences proposées pour répondre aux besoins de l'évaluation.

C.5.1.2 OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE

Pour les candidat-es retenue-s, une offre technique et financière complète sera demandée.

Un comité de pilotage composé de 3 à 4 personnes évaluera les propositions selon la grille suivante :

Critères	Poids relatif
Profil du ou des expert-es lors de l'appel à <u>manifestation d'intérêt</u>	100
Qualifications, expériences et compétences	40
Expérience de la problématique à évaluer	30
Connaissance du contexte local	30
Offre technique et méthodologique	60
Exposé de la problématique et compréhension du sujet	30
Démarche méthodologique proposée	30
Offre financière	40
Prix de la prestation	20
Réalisme des coûts par rapport à la méthodologie proposée	20
Total	200

C.5.2 MODALITÉS DE CONTRACTUALISATION

Le paiement des honoraires se fera en trois tranches : 40 % à la signature du contrat, 30 % à la remise du rapport provisoire et 30 % après approbation du rapport définitif dont la qualité sera appréciée par le comité de pilotage sur base d'une grille d'appréciation (disponible sur demande).

Les per diem seront payés au démarrage de la mission sur base d'une déclaration de créance. Les autres frais seront payés sur base de la remise des justificatifs ad hoc.

C.5.3 LIVRABLES ATTENDUS :

Éléments à minima à prendre en compte dans la structuration du rapport :

- **Un document de reddition de compte synthétique** de +/- trois pages à destination du grand public qui présente les principales conclusions et recommandations en rapport avec les

questions d'évaluation posées, avec des illustrations (schémas, photos, graphiques, dessins, etc.) et au moins un témoignage de bénéficiaire.

- **Une présentation de restitution** (Power Point, Prezi...).
- **Un rapport complet** construit de la manière suivante :
 1. Résumé des principales conclusions et recommandations ;
 2. Objectif, champ de l'évaluation et contexte ;
 3. Définition des principaux concepts utilisés ;
 4. Approche méthodologique et sa justification et les contraintes rencontrées ;
 5. Constatations (avec mention des sources)
 6. Les conclusions = jugement apportant une réponse aux questions d'évaluation posées. Toute analyse sous-jacente sera formulée de manière explicite.
 7. Les recommandations, argumentées, concrètes et réalistes à mettre en œuvre dans la suite du programme ou dans les futures interventions et en relation avec les questions d'évaluation.
 8. Appréciation de la compréhension de la logique d'intervention/théorie du changement.
- **Annexes** : Données brutes anonymes.

Les documents seront écrits en français et envoyés sous format électronique et papier pour la version finale du rapport.

C.5.4 CALENDRIER PRÉVISIONNEL :

Processus	Date limite
Publication de l'appel d'offres	8 septembre 2021
Réception appel à manifestation d'intérêt	27 septembre 2021
Information aux candidats retenus	30 septembre 2021
Date limite pour les questions complémentaires pour soumission offre technique et financière (uniquement par écrit) anne.depret@ulb-cooperation.org	8 octobre 2021
Soumission des offres	22 octobre 2021
Information de l'évaluateur sélectionné	30 octobre 2021
Signature et démarrage du contrat	2 novembre 2021
Réunion pré-cadrage	Date à convenir
Remise d'une note de cadrage	Date à convenir
Réalisation de la mission	Date à convenir
Réunion de débriefing post mission de terrain	Date à convenir
Remise du rapport provisoire	Date à convenir
Remise du rapport définitif	Date à convenir
Réunion relative à la réponse managériale	Date à convenir avant fin mai 2022